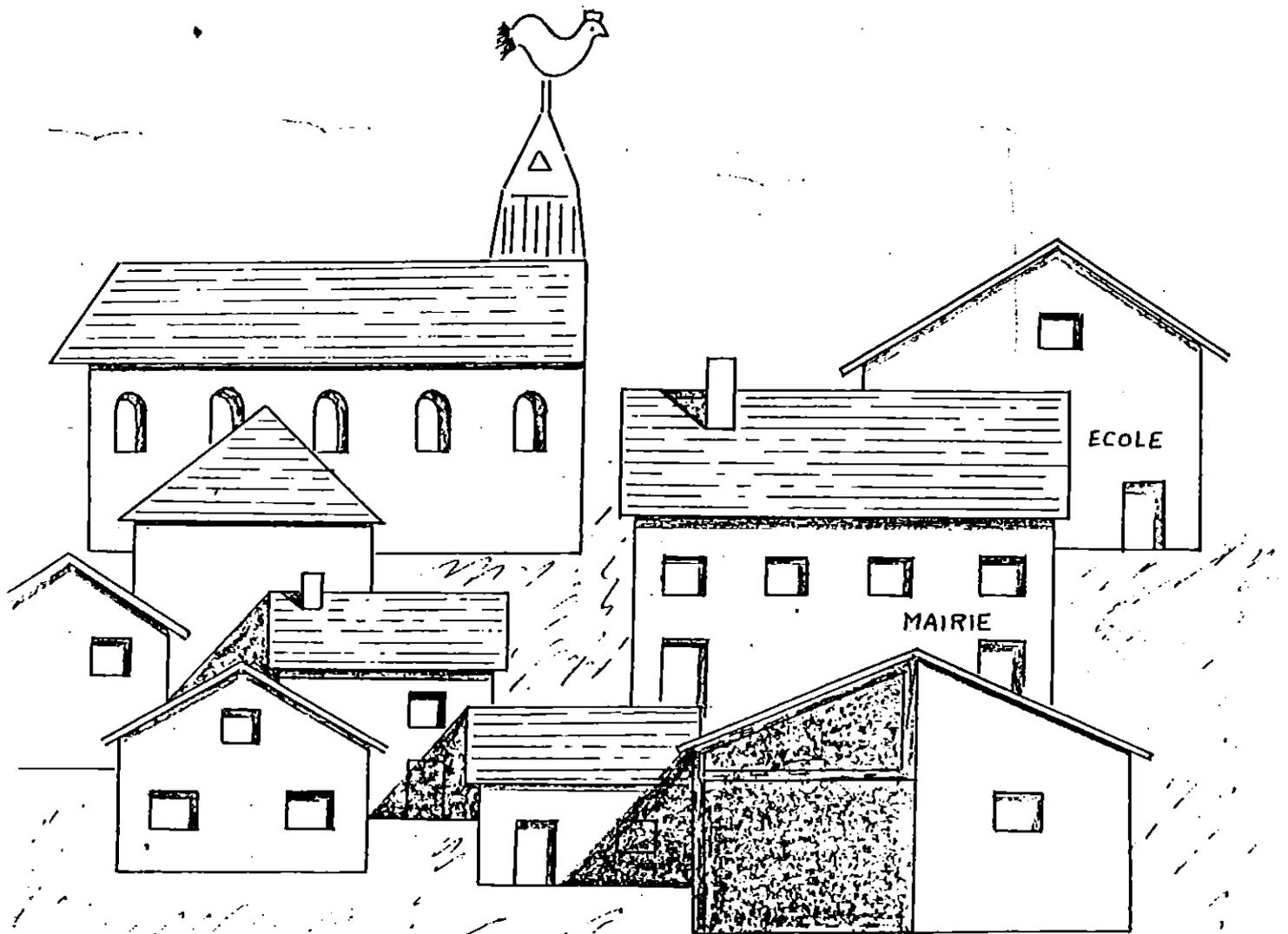


BEAUPONT

3
BEAUPONT

BULLETIN

MUNICIPAL



Année 1979

2

Quel Avenir pour BEAUPONT ?

Lorsqu'on se penche sur le passé de BEAUPONT, on est frappé par la courbe décroissante de la population. Cette chute est, certe du même ordre que dans les communes environnantes. Elle s'explique par le changement des conditions d'existence du monde rural et la profonde mutation de notre agriculture.

Si l'on regarde l'âge moyen de notre population actuelle on peut prédire que la baisse se poursuivra encore dans les années à venir.

Ce qui importe, c'est de conserver une population jeune suffisante pour maintenir l'ensemble des activités et des services nécessaires à un village vivant et assurer le maintient d'une véritable communauté locale.

Que peut faire une municipalité ?

Une municipalité a pour tâche de gérer les affaires communales en assurant les services nécessaires aux habitants.

Il lui incombe aussi de préparer l'avenir.

On peut remplir ces tâches, avec le soucis principal de ne pas majorer les charges communales, en se limitant à l'indispensable au jour le jour, et laisser aller ...

Mais alors, il faut être conscient que l'on va vers une dégradation du cadre de vie, vers des services réduits, vers une ambiance d'abandon et un déclin irréversible.

On peut aussi refuser le déclin et jouer la carte de l'avenir communal.

Une municipalité ne peut pas agir directement sur les mouvements de population, mais elle peut s'efforcer de donner au village un caractère vivant et accueillant.

Elle peut surtout, engager un ensemble d'actions nécessaires complémentaires les unes des autres de façon à créer une ambiance qui incite à rester au pays et même à y venir.

BEAUPONT bénéficie actuellement d'une bonne infrastructure.

Le réseau des routes communales est dans un état satisfaisant. L'eau et l'électricité arrivent dans tous les secteurs de la commune et notre bourg est desservi par un réseau d'assainissement.

Nous avons des services efficaces.

La Mairie est le centre administratif communal, mais il est en même temps au service des habitants.

Le regroupement pédagogique BEAUPONT-DOMSURE, nous assure des écoles fonctionnelles. La classe enfantine qui accueille nos enfants dès trois ans les met à égalité de chance avec ceux du milieu urbain.

Le ramassage scolaire est assuré dans toute la commune et une cantine assure le repas de midi à tous les élèves.

Une salle des Fêtes rénovée, devrait faciliter les rencontres au niveau local. Elle devrait aussi nous amener des gens de l'extérieur en quête d'une salle pour des réunions familiales. Leur venue ne peut qu'être bénéfique pour les activités de notre bourg.

A la poste, le confort a été amélioré par l'installation du chauffage central.

Nous veillons à la bonne tenue de notre bourg et à son fleurissement.

Nous avons tenu à favoriser la construction en réalisant un lotissement communal qui nous permet d'avoir du terrain à bâtir disponible à tout moment.

Lorsqu'un jeune a l'intention de venir travailler chez nous il pose deux questions : peut-on se loger sur place et y a-t-il des écoles ?

A la première question notre réponse est évasive, car nous disposons de terrains mais nous n'avons rien en matière de logement. Faut-il envisager une action en ce domaine et, le pouvons-nous ?

En matière d'école, nous sommes sans complexe. Grâce au regroupement pédagogique, notre enseignement est parfaitement adapté et performant.

Dans ce secteur, toutefois, nous avons un problème de locaux scolaires. Là comme ailleurs, les conditions évoluent et ce qui était fort acceptable hier, le devient de moins en moins aujourd'hui et des améliorations importantes deviennent nécessaires. Citons en particulier la nécessité d'un chauffage efficace et pratique, de sanitaires abrités, d'une cantine assez vaste et bien placée.

Pour solution, nous avons envisagé deux formules :

- améliorer les écoles actuelles ou aménager un ensemble fonctionnel dans les anciennes écoles des garçons qui sont actuellement vacantes.

Le Conseil municipal a longuement examiné et comparé les avantages et les inconvénients de chaque formule et dans sa réunion du 28/03/79/ il s'est prononcé, à la majorité des voix, pour la réalisation d'un ensemble dans l'ancienne école des garçons.

Ce projet a reçu l'agrément des services préfectoraux et une première tranche est programmée sur 1979.

Nous sommes conscients que cette réalisation va occuper la salle de réunion du Club du 3ème âge. Notre soucis est d'en limiter les inconvénients au maximum et nous verrons le moment venu la solution de remplacement qui paraîtra la meilleure.

L'évocation des actions passées et des projets en cours suffit à prouver amplement que notre municipalité a délibérément choisi de jouer la carte de l'Avenir Communal.

Ce choix entraîne des charges croissantes mais qui restent comparables à celles de plusieurs communes du canton.

Il ne nous garanti pas l'avenir mais il doit maintenir BEAUPONT parmi les communes bien équipées, dynamiques, celles qui ont une véritable vie locale.

Cette vie locale se maintiendra dans la mesure où les habitants pourrons satisfaire sur place leurs besoins essentiels dans un climat de confiance en l'avenir.

C'est une affaire de "moyens". C'est aussi une affaire de volonté et de confiance en nous même qui nous concerne tous.

L'avenir de BEAUPONT, faisons le tous ensemble !

C. GERMAIN - Maire.

REALISATIONS 1979

Deux projets élaborés en 1978 ont été réalisés au cours de cette année

A) Le chauffage central à la Poste a été installé par Mr FION de CORMOZ. Il a été fait, accessoirement quelques petits travaux. Le coût prévisionnel se chiffre à 44 000F. Le financement a été assuré par un prêt de la C D C de 40 000 F. et par les fonds communaux.

En contre partie, l'administration des Postes a accepté de porter son loyer annuel à 7 000 frs.

B) La rénovation de notre Salle des Fêtes a également été réalisée. Le financement est assuré par un prêt de la Caisse locale de Crédit Agricole de 60 000 frs et par le budget communal.

Le hall et la montée d'escaliers ont été repeints. La pose de revêtements muraux appropriés et d'un plafond isolant à la Salle des Fêtes, lui ont donné un bel aspect. Ils en ont surtout améliorés considérablement l'accoustique qui était très défectueuse.

Le parquet a été remis en état.

La cuisine a été doté d'un équipement qui la rend plus pratique et plus fonctionnelle.

Le tout forme un ensemble adapté pour recevoir les groupes de moyenne importance : noces, repas de famille, Sociétés diverses.

L'entretien est assuré par M. CLAIR aidé de Madame Martine GREGAUD.

Le coût global de cette réalisation se situera vers 80 000F.

CONSIGNE GENERALE :

"La salle est propre, elle doit être rendue propre"

Le Conseil Municipal a arrêté les conditions de location de cette salle :

PRIX :

- A) Nocés - repas de famille
 - usages extérieurs à la commune : 400 Frs.
 - usages habitants de BEAUPONT : 300 Frs.
- B) Soirée - concours de carte, repas : 200 Frs
- C) location occasionnelle (sans utilisation de la cuisine) : 100 Frs

Décisions du Conseil Municipal

Ordures ménagères :

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères a été majorée de 10% ce qui la porte à :

- 44 frs pour un ménage
- 11 frs pour une personne seule de plus 65ans
- 55 frs pour un commerce

Pour répondre à la demande, le service a été étendu à quelques Maisons de Charangeat ainsi qu'à l' I.M.P. de la Maison St Joseph. Un accord est passé avec l'I.M.P. pour fixer les conditions particulières de rémunération de ce service.

Installation d'une cabine téléphonique

Un accord est passé entre l'administration de PTT et la commune en vue de l'installation d'une cabine téléphonique publique à prépayement. Celle-ci sera installée sur notre place publique et sera disponible en permanence.

Station de relèvement du Moulin Niat

La surveillance en est assurée bénévolement par Mr Noël PAGANELLI, Merci !

Sécurité dans le bourg

Plusieurs accidents ont eu lieu au carrefour, face à la Mairie.

La cause principale est que des voitures en stationnement devant la boulangerie ou l'épicerie Foray, masquent la vue aux usagers venant du côté de l'église.

Le conseil municipal a décidé de mettre en place une réglementation du stationnement. Un arrêté municipal sera publié interdisant le stationnement du côté nord de notre rue principale. Un passage piéton est prévu à hauteur de la Mairie.

Cette contrainte doit améliorer la sécurité sans gêner outre mesure le stationnement qui se fera côté sud et sur nos places publiques.

Charges scolaires (année 1978/79)

A) Regroupement Pédagogique BEAUPONT - DOMSURE

Les frais sont répartis au prorata des élèves de chaque commune

| | | |
|-----------|-------------------------------------|------------------|
| DOMSURE : | 59 élèves participation aux charges | 21 233,00 |
| BEAUPONT: | 46 élèves participation aux charges | 16 554.82 |
| TOTAL : | <u>105 élèves</u> | <u>37 798.16</u> |

B) C.E.S. de SAINT AMOUR

Par élève : de ST AMOUR = 374,72
autres communes = 297,40

Pour BEAUPONT : 297,40 X 16 élèves = 4 758,40

Aménagement des locaux scolaires

Le Conseil Municipal a longuement examiné les différentes possibilités avec leurs avantages et contraintes respectives.

Il a finalement opté pour un aménagement dans l'ancienne école des garçons.

Cette réalisation dont le devis prévisionnel global est chiffré à 240 000 frs, pourra bénéficier de subventions départementales substantielles. Une première tranche de travaux de 51 663 francs est retenue par le Conseil Général sur l'exercice 1979 avec subvention de 45%

INFORMATIONS DIVERSES

Repas du Conseil Municipal

Le samedi 3 février 1979 les conseillers municipaux et leurs conjointes se sont donnés rendez-vous au restaurant MARECHAL pour un souper amical. A cette occasion, monsieur BELLERAUT a "arroser" consciencieusement son élection au poste de 2ème Adjoint.

Les employés communaux étaient invités à cette agréable soirée que l'on compte bien renouveler chaque année. (Le repas des employés communaux a été payé sur le budget communal)

Photocopie

Ce service justement apprécié devient de plus en plus onéreux. Il sera perçu 2 francs par feuille à partir du 1er octobre 79.

FISCALITE

Les impôts directs, revenus essentiels de la commune se répartissent en 4 catégories

- la taxe d'habitation

Elle est calculée en fonction de la situation et de la nature du logement, du confort (WC, salle de bain, chauffage central) de la surface occupée.

Divers abattements ou dégrèvements partiels ou totaux peuvent être accordés.

- la taxe foncière sur les propriétés bâties

Elle concerne les propriétaires sur les constructions (immeubles , appartements, locaux commerciaux, ateliers)

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Elle concerne tous les terrains non bâtis

- la taxe professionnelle

Cette taxe est versée par les personnes ou sociétés exerçant une activité commerciale, artisanale ou industrielle ou une profession libérale.

Le calcul est basé sur la valeur locative des locaux, du matériel et des salaires versés.

| <u>Section de fonctionnement</u> | <u>Dépenses</u> |
|--|-----------------|
| Denrées et fournitures | 25 000,00 |
| Frais de personnel | 113 949,00 |
| Impôts et taxes | 2 000,00 |
| Entretien (bâtiments communaux, voirie, station) (d'épuration, primes d'assurances) | 90 200,00 |
| Participations (aide sociale, service incendie) (charges intercommunales, CES) (ST AMOUR, regroupement scolaire) | 50 628,80 |
| Subventions | 9 330,00 |
| Frais de gestion (cérémonie, téléphone, transport) (scolaire, indemnités Maire et) (adjoints) | 35 903,38 |
| Intérêts des emprunts et frais financiers | 41 675,18 |
| | <hr/> |
| TOTAL | 368 686,36 |
| <hr/> | |
| <u>Section d'investissement</u> | <u>Dépenses</u> |
| Remboursement d'emprunts | 343 449,12 |
| Matériel mairie, aménagement de la salle des fêtes, chauffage de la poste, chemins | |
| | |
| <u>Dépense Totale</u> | |
| fonctionnement | 368 686,36 |
| investissement | 343 449,12 |
| | <hr/> |
| | 712 135,48 |

pour 1979 (sommes prévisibles)

| | <u>Recettes</u> |
|--|-----------------|
| Droit de pesage, taxes funéraires redevances ordures ménagères | 4 000,00 |
| Produits domaniaux (locations logements écoles, poste, concessions) | 18 000,00 |
| Produits financiers (redevances assainissement titres et rentes) | 4 083,00 |
| Recouvrements, subventions (participation de l'Etat) | 13 608,59 |
| Autres participations de l'Etat | 171 050,34 |
| Impôts indirects | 10 435,00 |
| Impôts directs | 244 754,00 |
| | <hr/> |
| TOTAL | 465 930,93 |

| | <u>Recettes</u> |
|---|------------------|
| Emprunts pour locaux scolaires | 240 000,00 |
| Participation de l'Etat (fonds d'équipement des collectivités locales) | 6 204,55 |
| total | <hr/> 246 204,55 |
| <u>Recette totale</u> | |
| fonctionnement | 465 930,93 |
| investissement | 246 204,55 |
| | <hr/> 712 135,48 |

EVOLUTION DE LA POPULATION de 1790 à NOS JOURS

Le premier recensement découvert aux archives de la Mairie remonte à 1790. Il s'est effectué à la demande de l'Administration de Coligny dont dépendait Beaupont. Le premier recensement officiel français date de 1801 et à partir de 1831, il devait y en avoir un théoriquement, tous les cinq ans, mais je n'en ai pas trouvé trace jusqu'en 1841.

Le 29 Août 1790, Beaupont comptait 744 habitant soit 142 feux. Il se décomposait ainsi : 384 grandes personnes, 273 enfants et 87 domestiques. Le maire s'appelait Louis DAUJAT (officier municipal) Pierre MAYET (2ème officier municipal). Jean Baptiste JACQUET était procureur de la commune.

Au recensement de 1841, nous avons 820 habitants dont 267 garçons, 215 filles, 144 mariés (couples), 14 veufs et 36 veuves. Le Maire s'appelait Denis Joseph COLLET, le notaire Pierre Jacques THOMAS, le curé Antoine PLANCHE, son vicaire Jean Marie LUGNE, l'instituteur Sébastien MICHELON et sa femme Julie, le marguillier Joseph GIRARD. Un François PIDOUX était tisserand. Il existait un "cabartier" à la Vieillère Haute et une Charlotte BE vivait à Bevey.

En 1846, il y avait 813 habitants. Le Maire était un COLLET Joseph DUCOTE, notaire, Jean Marie LUGNE, seul curé, Constant NOEL instituteur, Jean Marie PIN cabaretier au bourg. Un nommé Joseph BOUILLOUX était meunier au Moulin Bouilloux et Claude GOUJON au Moulin JACQUET.

Le bourg comptait 105 H, le Moulignat 22, la Nicolière 30 Rhinge 76, le Maulard 25, le Chêne 39, Charangeat 22, la Ferrière 56 la Vieillère Haute 56, la Crouffe 16, la Vieillère Basse 39, le Pin 22 Le Souget 27, le gruat 38, Bevay 150, Cropet 58, le Biolay 52.

La population a constamment augmenté jusqu'en 1901 pour atteindre 1 069 habitants.

Le bourg comptait 217 H, la Ferrière 43, le Moulin NIAT 31 la Nicoliere 46, Ringe 69, le Mollard 22, le Chêne 30, Charangeat 42 les Greffets 15, la Crouffe 20, la Vieillère Basse 46, la Vieillère Haute 47, le Pin 30, la Grange Maigre 19, le Biolay 35, le Souget 23 le Gruat 26, Bevey 83, Filiom 27, les Côtes et la Baisse 22, Cropet 90 Orphelinat 86.

Le plus grand nombre d'enfants d'âge scolaire a été noté vers 1909 - 1910. L'école de filles avait reçu cette année là 104 élèves et l'école de garçons notait 140 inscriptions. C'est à cette époque que fut créé la 3ème classe à l'école de garçons.

L'école de garçons a été construite entre 1870 et 1875 l'école de filles en 1900.

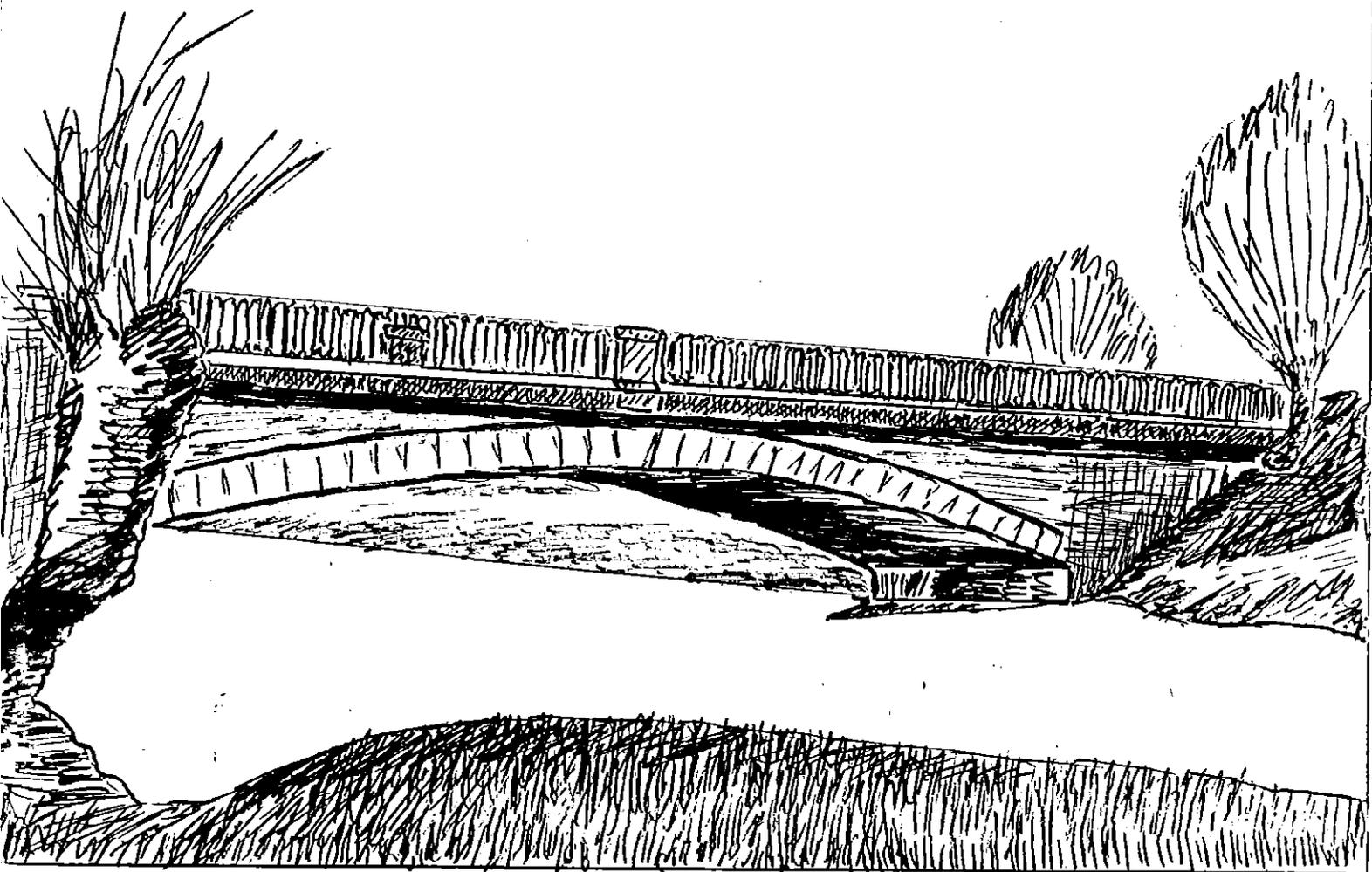
L'église actuelle, le presbythère et l'ex-maison des religieuses ont été élevés de 1870 à 1880 grâce aux dons et à la diligence de M. le Curé LUGNE et de sa soeur.

Avant cette date, le curé occupait le bâtiment habité par M. POMMATAU et en 1836 l'extrémité nord de celui où loge Mme BARNEZ

Avant 1870, une église plus petite existait déjà, située un peu plus à l'ouest, entourée par le cimetière. Une délibération du Conseil Municipal, en date du 14 mai 1820, note que l'église a le plus grand besoin de réparations "considérant que le clocher de la dite église a été détruit pendant la révolution, que la commune possède une cloche qui est actuellement placée sous le couvert de la nef où elle nuit à sa solidité". Les habitants en état de faire des voitures s'étaient offerts volontaires pour effectuer les charois à l'effet de diminuer l'adjudication projetée à la somme de 3 260^f 55^c.

Avant 1836, date de l'établissement du Cadastre, le bourg ne comportait que quatre maisons. C'étaient des bâtiments allongés, tels que celui qui est resté, et occupé par M PACOUD et Mme BARNEZ. Ils étaient parallèles parce construits perpendiculairement au seul chemin existant : celui de la Ferrière. La route départementale ne sera construite qu'après 1840. Le second bâtiment devait être à peu près à l'emplacement des maisons PUTHET et FORAY. Le troisième à la place du bâtiment BERNARDIN-BILLOUD et la quatrième à la place de la maison JACQUET. Naturellement les trois chemins transversaux n'existaient pas.

R. BOURGEON.



Le Vieux Pont du Moulin Niat d'après une photo d'avant 1914

POPULATION DES HAMEAUX

| ANNEE | le Bourg | Moulin Niat | La Nicolière | Ringe-Mollard | | le Chêne | Charangeat |
|-------|----------|-------------|--------------|---------------|----|----------|------------|
| 1846 | 105 | 22 | 30 | 76 | 25 | 39 | 22 |
| 1872 | 182 | 33 | 25 | 67 | 20 | 32 | 25 |
| 1901 | 217 | 31 | 46 | 69 | 22 | 30 | 42 |
| 1936 | 165 | 42 | 31 | | 62 | 31 | 24 |
| 1975 | 100 | 41 | 10 | 37 | 16 | 19 | 12 |

| | <u>Vieillère Basse</u> | <u>Le Pin</u> | <u>Le Souget</u> | <u>Grange Maigre</u> | <u>Le Biolay</u> | <u>Bevey</u> |
|------|------------------------|---------------|------------------|----------------------|------------------|--------------|
| 1846 | 39 | 22 | 27 | 8 | 44 | 150 |
| 1872 | 35 | 26 | 22 | 12 | 62 | 104 |
| 1901 | 46 | 30 | 23 | 19 | 35 | 83 |
| 1936 | 25 | 30 | 33 | 27 | 35 | 46 |
| 1975 | 8 | 10 | 29 | 15 | 19 | 35 |

| | <u>La Ferrière</u> | <u>Greffet Crouffe</u> <u>Croix-Perron</u> | <u>Vieillère haute</u> | <u>Côtes et Baisse</u> <u>Servillar</u> | <u>Cropet Orphelinat</u> | <u>Filion Gruat</u> |
|------|--------------------|---|------------------------|--|--------------------------|---------------------|
| 1846 | 56 | 16 | 56 | | 38 | 38 |
| 1872 | 49 | 18 29 | 40 | 27 26 | 65 58 | 27 20 |
| 1901 | 43 | 15 20 | 47 | 22 | 90 86 | 27 26 |
| 1936 | 48 | 16 16 | 36 | 19 | 46 58 | 23 29 |
| 1975 | 18 | 16 20 | 8 | 7 | 26 36 | 16 8 |

Population des communes du Canton en 1872

BEAUPONT : 965 - BENY : 1 005 - COLIGNY : 1 650 - DOMSURE : 875 - MARBOZ : 2 556
 PIRAJOUX : 701 - SALAVRE : 688 - VERJON : 439 - VILLEMOTIER : 801

RECENSEMENTS

| | | |
|----------------------|------------------------|----------------------|
| 1790 : habitants 744 | 1881 : habitants 1 054 | 1931 : habitants 889 |
| 1841 : " 820 | 1886 : " 1 016 | 1936 : " 861 |
| 1846 : " 813 | 1891 : " 1 031 | 1946 : " 789 |
| 1851 : " 867 | 1896 : " 1 028 | 1954 : " 744 |
| 1856 : " 847 | 1901 : " 1 069 | 1962 : " 712 |
| 1861 : " 864 | 1906 : " 1 052 | 1968 : " 575 |
| 1866 : " 923 | 1912 : " 933 | 1975 : " 515 |
| 1872 : " 965 | 1921 : " 924 | |
| 1876 : " 1041 | 1926 : " 906 | |

Tranches d'âges d'après le Recensement

du 28 mars 1975 : 515 habitants
 Population comptée à part (orphelinat) : - 36 "
 établies sur : 479 habitants

| | | | | |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 1 à 10 : 53 | 21 à 30 : 51 | 41 à 50 : 69 | 61 à 70 : 62 | 81 à 90 : 18 |
| 11 à 20 : 67 | 31 à 40 : 41 | 51 à 60 : 60 | 71 à 80 : 58 | |

ETAT CIVIL 1978

NAISSANCES 1978

11 JANVIER CARAFA Sandrine "au Chêne"
1er MARS BAUD Alice "les Côtes"
6 JUILLET GOULY Baptiste "au bourg"
12 JUILLET GOLLION Sébastien "beurrerie"
23 NOVEMBRE GOYET Stéphanie "au bourg"

MARIAGES 1978

10 JUIN PAULY Patrick
TEPPE Marie Hélène Irène
15 JUILLET RICHARD Michel Jean
JAILLET Blanche Georgette
5 AOÛT BERGER Bernard Robert
MANDRILLON Sylvie
12 AOÛT PUTIN Gabriel Emile
JACQUET Danièle Thérèse
28 OCTOBRE MOREL Patrice Régis
BROUCHET Laurence Germaine Solange

DECES 1978

6 FEVRIER CHOSSAT Augustine Julie Marie
Veuve PAUGET "au Biolay"
18 MARS MARECHAL Marie Euphrosine Florentine
Veuve RUY "la Nicolière"
21 MARS DONGUY Léon Victor Camille
"à la Grange Salle"
4 MAI COLAS Hippolyte camille Alphonse
10 JUIN BERAIZIAT Joseph Ferdinand Lucien
"les Combes
10 JUILLET PETIT Marie Nathalie Rosine
Veuve PERTUIZET à " CORMOZ"
11 JUILLET CHANEL Marie Jules François Joseph
"au bourg"
1er AOÛT RODET Camille
"à la Vieillère Basse"
13 AOÛT VACLÉ Gérard Paul Marcel
"à Ringe"
28 SEPTEMBRE COUTURIER Joseph
"au bourg"
10 OCTOBRE MOREL Marie Valentine Eugénie
Ep. DAUJAT à Ringe
12 DECEMBRE JAILLET Georges Paul Ferdinand
"à la Croix Perron"